Nations Unies

S/PV.8728



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8728e séance

Jeudi 20 février 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ben Sliman
	Viet Nam	M. Dinh

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2020/124)

20-04503 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2020/124)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; M. Matias Bertino Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine; S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

M. Matondo participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Khartoum.

Comme nous avons aujourd'hui quatre intervenants – un nombre un peu exceptionnel –, je voudrais leur demander leur coopération pour essayer de maintenir quand même cette réunion d'information dans des limites temporelles raisonnables, et donc essayer de limiter l'ensemble à 30 minutes. Je voudrais donc leur demander d'être chacun le plus bref possible.

Le Conseil de sécurité va à présent aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/124, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ndiaye.

M. Ndiaye : Je suis heureux de présenter au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2020/124) en ce début d'année.

Comme le Conseil le sait, cette année représente un tournant important pour les Centrafricains et les Centrafricaines qui seront, dès le mois de décembre 2020, appelés aux urnes pour élire leurs gouvernants.

Mais avant de revenir sur le processus électoral, qu'il me soit permis de partager rapidement notre analyse des principaux développements politiques, économiques et sécuritaires de ces derniers mois en République centrafricaine.

Le 6 février dernier, le pays a marquée l'an I de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé par le Gouvernement et 14 groupes armés. Cette commémoration a été l'occasion de faire une rétrospective sur les progrès, mais aussi sur les défis liés à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Parmi les progrès notables, je tiens d'abord à souligner que le Gouvernement inclusif, issu de l'accord de paix, demeure en place et fonctionne et que les parties signataires ont réaffirmé leur attachement à ce cadre, en dépit évidemment de nombreuses difficultés. Ensuite, je voudrais noter une réduction nette de la violence à l'encontre des populations civiles; l'extension progressive et continue de l'autorité de l'État, avec, entre autres, l'affectation de tous les préfets dans l'ensemble des 16 préfectures que compte le pays; et la poursuite du déploiement des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure, y compris dans des zones où elles étaient auparavant absentes. Le processus de désarmement s'est par ailleurs poursuivi dans l'ouest du pays, et en même temps, des progrès ont été aussi réalisés dans l'établissement des unités spéciales mixtes de sécurité prévues par l'accord de paix. Le 16 décembre dernier, les premières recrues des unités spéciales mixtes de sécurité ont achevé leur entraînement à Bouar, et elles attendent d'être déployées. Cependant, de nombreux défis logistiques et politiques restent à relever avant leur opérationnalisation.

Nous pouvons également saluer les progrès dans la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice transitionnelle. Malgré quelques défis structurels dans les administrations judiciaires et pénitentiaires, les juridictions poursuivent leur travail, avec notamment l'appui technique et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(MINUSCA) et du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant des sessions pénales plus ou moins régulièrement. Je tiens ici à saluer la condamnation, le 7 février, des 28 personnes impliquées dans des violences commises à Bangassou en 2017, y compris l'assassinat de Casques bleus. De son côté, la Cour pénale spéciale poursuit ses enquêtes judiciaires sur des cas de graves violations des droits de l'homme et l'instruction de dossiers, dont celui relatif aux massacres, en 2019, de civils dans la région de Paoua par des membres du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation.

En outre, les projets de loi clefs envisagés par l'accord de paix sont désormais au Parlement, notamment celui sur le statut des anciens chefs d'État, celui sur les partis politiques et de l'opposition, ainsi que le projet de loi établissant la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Une fois adoptées – nous l'espérons dans les prochaines semaines –, ces lois devraient contribuer à créer un environnement politique apaisé et à offrir aux groupes armés des alternatives politiques pour leurs revendications. La Commission vérité devrait, quant à elle, constituer le cadre de réconciliation tant attendu permettant aux victimes de la crise de s'exprimer et d'obtenir des réparations pour les préjudices subis.

Si les victimes attendent réparation, les populations centrafricaines, meurtries par des années de conflit, souhaitent pour leur part bénéficier au plus vite des dividendes de la paix. C'est pourquoi je tiens à saluer les progrès macroéconomiques enregistrés en République centrafricaine en 2019, les perspectives de croissance économique prometteuses pour 2020, ainsi que les avancées dans la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Nous espérons que ces retombées économiques, ces dividendes de la paix, permettront de renforcer l'accès des populations aux services publics de base sur l'ensemble du territoire, et ainsi favoriser une amélioration progressive du quotidien de la population centrafricaine.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme nous le savons tous, un accord de paix ne signifie pas encore la paix. Il s'agit d'un pas en avant dans le cadre d'un long processus, qui est parfois semé d'embûches. En dépit d'avancées importantes dans la mise en œuvre de l'accord de paix, plusieurs problèmes subsistent. Il s'agit notamment de violations persistantes de l'accord de paix par certains groupes armés qui ont continué, au cours de l'année écoulée, d'occuper des bâtiments administratifs, de prélever des taxes illégales et d'élargir leur sphère d'influence. En dépit de l'amélioration globale des conditions de sécurité dans le pays, des poches d'instabilité subsistent, qui sont principalement liées aux affrontements entre des groupes armés pour le contrôle de territoires et de ressources. Ces affrontements font peser une grave menace sur la protection des civils et ont également aggravé les tensions intercommunautaires dans des endroits tels que Birao, Bria et Alindao. Les problèmes de sécurité dans le nord restent une source de vives préoccupations. Les affrontements interethniques à Birao entre des membres de la faction Runga du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), constitué à majorité de membres de la tribu Kara, ont conduit à une nouvelle dégradation de la situation humanitaire et en matière de sécurité dans cette partie du pays.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour faire donc face à ces développements inquiétants, la MINUSCA a dû adopter une posture robuste pour enrayer la tentative d'invasion de la ville de Birao par le FPRC et prendre des mesures de protection des populations civiles, conformément à son mandat. À l'heure où je m'adresse au Conseil, des efforts de médiation sont en cours pour une cessation des hostilités entre les belligérants. Je condamne fermement le FPRC et le MLCJ pour la reprise des combats, en violation flagrante de l'accord de paix. Je tiens aussi à condamner l'appel public à la violence contre la MINUSCA, lancé par le FPRC à Ndélé, où les populations ont été mobilisées pour envahir le camp de la MINUSCA. Cette démarche est d'autant plus inacceptable qu'elle utilise les femmes et les enfants comme boucliers humains pour assiéger le camp de la MINUSCA et obstruer ses opérations. Je dénonce également l'expansion illégale de l'Unité pour la paix en Centrafrique dans l'extrême sud-est du pays, dans le Haut-Mbomou, et dans certaines localités à l'ouest. La MINUSCA a récemment lancé une opération militaire pour stopper cette expansion et ne ménagera aucun effort pour faire cesser la violence et protéger les populations civiles. J'appelle le Conseil à examiner pour sa part des mesures fortes contre tous ceux qui continuent à entraver la mise en œuvre de l'accord de paix.

Ces nouvelles du terrain peu réjouissantes n'ont guère entamé la détermination de la MINUSCA à mettre en œuvre le mandat que lui a confié le Conseil. En collaboration avec les garants et les facilitateurs

de l'accord de paix, ainsi que les autres partenaires internationaux, nous continuons à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment pour protéger les populations civiles, pour appuyer les parties à la mise en œuvre de l'accord de paix, mais également pour soutenir la préparation des élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021, étapes importantes dans le renforcement des institutions démocratiques du pays et de l'état de droit.

À l'approche de ces échéances électorales, de nouvelles dynamiques politiques ont émergé, notamment avec le retour d'exil des anciens Présidents Bozizé et Djotodia. Tous deux ont affirmé et réaffirmé vouloir contribuer à la paix, à la stabilité et à la tenue d'élections apaisées, et il faut s'en réjouir. Qu'il me soit permis de féliciter le Président Faustin Archange Touadera, ainsi que son Premier Ministre, pour leur esprit d'ouverture et pour les consultations qu'il a initiées avec les anciens chefs d'État et les anciens Premiers Ministres afin de garantir un environnement politique apaisé.

Il est également essentiel d'assurer l'inclusivité de ces élections en permettant le vote des réfugiés et en renforçant la participation des femmes comme candidates et comme électrices. Par ailleurs, la mise en place du cadre de consultation avec les partis politiques, toutes tendances confondues, la société civile et les pouvoirs publics, qui a tenu sa première réunion le 17 février, est à saluer en ce qu'elle augure une opportunité de gestion consensuelle du processus électoral.

Mais ces élections ne pourront se tenir que si la communauté internationale apporte tout son soutien technique, logistique et financier. Malgré la mobilisation de près de la moitié des ressources nécessaires pour la tenue de ces élections dans le respect des délais constitutionnels, il est urgent que la totalité des fonds promis soient déboursés au plus vite et que les ressources manquantes soient mobilisées. Je lance un appel pressant à tous les partenaires de la République centrafricaine afin qu'ils honorent leurs engagements et fournissent les contributions manquantes, et je sollicite l'appui du Conseil à cet effet. Je voudrais à ce sujet remercier le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pour l'appui renouvelé de son institution à la stabilisation du pays, tel qu'il l'a encore démontré lors de sa récente visite à Bangui la semaine dernière. Je ne doute pas que son plaidoyer permettra de renforcer notre appel en faveur du financement des élections.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de rendre hommage aux pays de la région, qui se sont mobilisés pour redynamiser leur coopération avec la République centrafricaine, contribuant ainsi aux efforts de stabilisation et de paix en République centrafricaine. Je salue également la détermination et la volonté politique du Gouvernement de mobiliser toutes les forces vives afin d'assurer le plein succès de la mise en œuvre de l'accord de paix et la tenue des prochaines élections, qui ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire de ce pays. Je sais que les Centrafricaines et les Centrafricains pourront également toujours compter sur la bienveillance et l'appui du Conseil.

Le Président : Je remercie M. Ndiaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : C'est un réel honneur pour moi que de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne.

Cela fait désormais 12 mois que le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés ont signé, à Bangui, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le rapport du Secrétaire général (S/2020/124) donne un clair aperçu des résultats obtenus dans la mise en œuvre du processus de paix, ainsi que des défis qui restent à relever.

Je me concentrerai sur les domaines dans lesquels l'Union européenne estime nécessaire que toutes les parties prenantes s'impliquent désormais avec détermination. Je voudrais mentionner ce que nous considérons comme des faits nouveaux positifs.

Tout d'abord, c'est le seul accord, parmi les nombreux accords signés précédemment en République centrafricaine, qui reste en place. Ce n'est pas rien; il doit être consolidé, et la confiance dans l'Accord doit être maintenue et renforcée. Le meilleur moyen d'y parvenir est de le mettre effectivement en œuvre. Ce résultat, on le doit largement à la détermination du Président Touadera et de son gouvernement à maintenir une posture courageuse et conciliante.

Nous nous félicitons de l'attitude d'apaisement adoptée en ce qui concerne le retour dans le pays des anciens Présidents. Ils doivent faire partie du processus. Nous félicitons également le Gouvernement d'avoir continué de dialoguer avec d'autres parties prenantes, notamment d'anciens hauts fonctionnaires, des groupes armés et la région. L'organisation de commissions

mixtes bilatérales avec les voisins de la République centrafricaine contribue à renforcer la confiance et à consolider la paix.

Nous constatons également des progrès dans la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, qui bénéficient d'un appui important de la part de l'Union européenne. Nous observons les premiers signes encourageants du retour de l'autorité de l'État dans certaines régions et, à mesure que le déploiement des Forces armées centrafricaines progresse, nous devons veiller à ce que le processus bénéficie de l'appui dont il a besoin pour être pérenne et crédible. À présent, toutes les parties prenantes doivent être conscientes que, malgré ses imperfections, l'accord de Bangui reste le seul cadre commun et viable permettant de parvenir à la paix, et que chacun – signataires, facilitateurs, société civile, acteurs politiques et partenaires du pays – a un rôle à jouer dans son succès.

(*l'orateur poursuit en français*)

Qu'il me soit également permis d'évoquer aujourd'hui les prochaines étapes et les défis auxquels nous devons faire face. Un an après la signature de l'Accord, plusieurs groupes armés ne respectent toujours pas leurs engagements. Les violences qui ont éclaté dimanche dernier à Birao, entre deux groupes armés, n'étaient malheureusement pas un incident isolé. Il s'agissait d'une opération planifiée et perpétrée contre l'accord de paix. Au final, ce sont les populations locales qui en sont les premières victimes, et le travail des humanitaires qui s'en trouve empêché.

Aucune raison ne saurait justifier ces violences. L'Union européenne exhorte les parties à respecter leur parole. Nous demandons aussi au Gouvernement, aux garants et aux facilitateurs de l'accord de Bangui d'agir et d'envisager sérieusement l'imposition de sanctions contre les responsables. Cette situation intolérable doit cesser. La violence est aussi le résultat d'une culture d'impunité qui n'a que trop duré. La lutte contre l'impunité doit se poursuivre et la justice doit être placée en son centre. C'est une disposition essentielle de l'Accord, qui est indispensable au soutien de la population.

En outre, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration doit être accéléré et conduit de manière synchronisée avec la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité. En la matière, les critères spécifiques pour la démobilisation, le désarmement, la validation et l'entraînement doivent être suivis à la lettre. Nous constatons malheureusement que certains groupes armés ne respectent pas ces critères, pourtant précis. Au lieu de s'en tenir à leurs obligations, plusieurs leaders essaient d'en renégocier les termes. À nouveau, nous enjoignons les garants et facilitateurs de l'Accord de prendre les mesures qui s'imposent.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Cela m'amène au rôle de l'Union européenne. Nous sommes fidèles à notre engagement de collaborer avec le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine, ainsi qu'avec toutes les autres parties prenantes. Notre engagement est également clairement attesté par l'important soutien financier de l'Union européenne aux prochaines élections. L'Union européenne assumera environ la moitié du budget estimé et prévoit de déployer des experts électoraux. Nous espérons que d'autres donateurs suivront notre exemple, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé tout à l'heure par le Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard. Les élections sont essentielles pour consolider la démocratie et les institutions démocratiques. Leur report n'est pas envisageable. Les dirigeants politiques doivent faire preuve de responsabilité et contribuer à un processus électoral pacifique, transparent et sans exclusive.

De même, l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en matière de sécurité et de logistique reste d'une importance capitale. Le calendrier constitutionnel doit être respecté.

L'Union européenne déploie actuellement une mission civile – la mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine - pour appuyer la réforme et le déploiement des forces de sécurité intérieure. La mission de conseil militaire de l'Union européenne complétera le précieux travail accompli par notre mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA). L'EUTM-RCA continue de travailler en toute transparence, ainsi qu'en coordination et en cohésion avec la MINUSCA et d'autres.

J'ajouterai simplement un dernier mot pour réitérer notre attachement à un partenariat solide avec l'ONU et l'Union africaine, comme l'a illustré, entre autres, notre mission conjointe trilatérale de haut niveau en République centrafricaine. Je voudrais souligner que les récentes campagnes de manipulation et de

désinformation contre les partenaires internationaux dans le pays, notamment contre la MINUSCA, nous préoccupent sérieusement. Je tiens à redire notre appui sans faille à l'action de la Mission et à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est ici présent aujourd'hui.

La République centrafricaine peut devenir un exemple de réussite pour le Conseil et, surtout, pour le peuple centrafricain lui-même, mais cela nécessite que nous restions unis, engagés et mobilisés.

Le Président : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Matondo.

M. Matondo : Qu'il me soit permis, en ma qualité de Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine et Afrique centrale, d'exprimer ma profonde gratitude pour cette adresse aux membres du Conseil qui témoignent une fois de plus de leur intérêt constant pour les questions de paix et de sécurité en République centrafricaine ainsi que dans la sous-région de l'Afrique centrale.

En ce mois de février, nous avons célébré, sur une note d'optimisme prudent, le premier anniversaire de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Douze mois après la signature de l'Accord, il n'y a eu ni faste ni fête lors de la cérémonie solennelle tenue à Bangui en présence des partis signataires, des membres du Gouvernement et des institutions républicaines et des garants et facilitateurs, ainsi que des anciens Chefs d'État centrafricains, venus, chacun, en ce moment historique, marquer leur engagement envers la paix et la réconciliation nationales.

Après un an de mise en œuvre, je suis heureux d'ouvrir la présente communication en rappelant les avancées enregistrées, mais également les défis nombreux qui restent à relever au titre de l'accord de paix.

Au titre des progrès réalisés, en ce qui concerne le Gouvernement, il est important de souligner la mise en place des différentes structures de mise en œuvre et de suivi de l'Accord; la formation du Gouvernement inclusif; l'ouverture du dialogue permanent avec les groupes armés; la mise en œuvre de mesures spécifiques de sécurité, en l'occurrence le lancement des unités spéciales mixtes de sécurité de l'Ouest; l'élaboration de plusieurs projets de loi prévus par l'Accord et leur transmission à l'Assemblée nationale pour adoption; le retour progressif de l'autorité de l'État dans toute l'étendue du territoire national; le lancement des opérations préliminaires du processus électoral, dont l'actualisation de la cartographie électorale du pays; le lancement de plusieurs projets d'impact social dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique, ainsi que la modernisation progressive des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure.

Pour les groupes armés, il s'agit, en termes de progrès, de l'abandon des velléités de partition du territoire centrafricain, de la reconnaissance de l'autorité de l'État et des institutions républicaines, de l'adhésion de certains groupes au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à l'opérationnalisation des unités spéciales mixtes de sécurité, et de la libération des bâtiments administratifs par certains groupes armés.

D'une façon globale, avec la signature et la mise en œuvre de l'Accord, on constate une amélioration de la situation sécuritaire, une tendance à la baisse de la violence, ainsi que l'amélioration de la libre circulation des biens et des personnes. Toutefois, les défis restent nombreux, car la plupart des groupes armés n'ont pas encore déposé les armes et continuent d'occuper des territoires et d'exploiter les ressources naturelles au détriment de l'État. En outre, certains groupes armés signataires de l'Accord continuent de s'affronter pour contrôler des localités à l'intérieur du pays. C'est le cas du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) dans la Vakaga, dans le nord-est de la République centrafricaine. Les conséquences des affrontements entre groupes armés du nord-est ont dégénéré en conflit intercommunautaire, dont la résolution est devenue complexe et urgente.

Au total, si des progrès ont été réalisés au cours de l'an I de l'Accord, il reste beaucoup à faire au regard des élections législatives et présidentielle couplées de 2020-2021. Dans cette perspective, les parties signataires se doivent de respecter entièrement leurs engagements afin de créer les conditions favorables à la tenue du scrutin. Elles ont été fortement interpellées au cours de l'an I de l'Accord, et l'ensemble des intervenants durant la commémoration ont exigé l'application du régime des sanctions prévues à l'article 35 de l'Accord et à la fermeté à l'égard des auteurs de violations de l'Accord. Il convient de saluer à cet égard la convergence de vues

et l'unanimité de la communauté internationale, qui a saisi l'occasion du premier anniversaire de l'Accord pour réaffirmer sa volonté d'accompagner la République centrafricaine pour que les élections se déroulent dans le respect des délais constitutionnels, ainsi que sa disponibilité à mobiliser les ressources financières et les moyens techniques pour atteindre cet objectif.

La situation sécuritaire reste préoccupante et s'illustre notamment par des affrontements entre le FPRC et le MLCJ pour leur conquête de la ville de Birao. Durant la deuxième semaine de février, les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, en collaboration avec les forces armées centrafricaines, ont repoussé les combattants du FPRC qui étaient entrés dans la ville de Birao. Même si la situation est sous contrôle à Birao, la région nord-est, englobant Bria et Ndélé, demeure sous tension et requiert un accompagnement très suivi des garants, du facilitateur et des différents partenaires pour la paix en République centrafricaine.

À cela, on doit ajouter la grave situation humanitaire qui prévaut dans les trois localités de Birao, Ndélé et Bria. Au-delà de toutes ces difficultés, qui sont une source de préoccupation en ce qui concerne la création de conditions favorables à la tenue d'élections libres et crédibles, les efforts se poursuivent pour la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord de paix, qui constitue le meilleur cadre politique pour la stabilisation de la situation en République centrafricaine. C'est ainsi qu'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale a été ouverte hier, 19 février, pour examiner et adopter les projets de textes prévus dans l'accord de paix qui portent sur le statut des anciens chefs d'État, la charte des partis politiques, le statut de l'opposition, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, ainsi que le code des collectivités territoriales, entre autres.

La septième session du Comité exécutif de suivi de l'Accord, prévue pour le 28 février, servira certainement à dresser un état des lieux sur son fonctionnement, mais aussi et surtout sur tous les défis qui restent à relever dans la mise en œuvre de l'Accord. Il faut signaler le rôle que les pays de la sous-région doivent jouer par rapport aux efforts de stabilisation de la situation en République centrafricaine, dont le conflit s'est révélé d'un potentiel qui peut facilement faire tache d'huile sur toute la région de l'Afrique centrale.

Il est important de souligner la coopération très agissante et la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, telles que rehaussées aussi bien par le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, que par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, durant la cérémonie d'ouverture de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue il y a quelques jours à Addis-Abeba. Cette coordination a été un des éléments intégrateurs et catalyseurs de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et doit être saluée et maintenue. Dans le même sillage, l'harmonisation des positions entre les autres intervenants du processus de paix et de reconstruction en République centrafricaine reste un grand défi à relever.

Voici brièvement présentée la situation qui prévaut en République centrafricaine en ce qui concerne l'Union africaine et qui mérite l'attention du Conseil s'agissant de certaines préoccupations, dont particulièrement la question sécuritaire, la sécurisation du processus électoral, le financement des élections, le respect des engagements des parties et l'application du régime de sanctions, la tenue des élections conformément aux délais constitutionnels, ainsi que le lancement de projets d'impact social comme dividendes de la paix et mécanismes d'absorption et de réorientation des combattants des groupes armés vers des activités socialement plus utiles.

Le Président : Je remercie M. Matondo pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Hilale.

M. Hilale : En tant que Président de la configuration République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, il me plaît de féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Mankeur Ndiaye, pour son exposé détaillé sur la situation en République centrafricaine et de le remercier chaleureusement, ainsi que toute son équipe, pour leur accueil et leur soutien durant notre visite à Bangui du 11 au 14 février.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le général Balla Keïta, chef de la composante militaire de la Mission, dont, je crois, que c'est la dernière séance au Conseil de sécurité. Il a accompli sa mission avec brio, dévouement et professionnalisme – c'est ce que j'ai entendu à Bangui. Je voudrais lui dire que nous

lui sommes très reconnaissants, parce que la mission à Bangui n'est pas des plus faciles.

Un rapport détaillé de cette visite vous a été transmis, Monsieur le Président, ce matin. Par conséquent, je limiterai mon intervention à trois éléments.

Le premier concerne les élections. Les prochaines échéances électorales, en l'occurrence les élections présidentielle, législatives et locales prévues à partir de décembre 2020, seront cruciales pour l'avenir de ce pays. L'ensemble de mes interlocuteurs, aussi bien le Président de la République centrafricaine que le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, les représentants des institutions centrafricaines et ceux de la société civile, m'ont exprimé leur engagement unanime et ferme pour la tenue d'élections libres, transparentes, crédibles et inclusives dans leurs délais constitutionnels. Toutefois, aussi bien l'organisation que le succès de ces élections dépendront de plusieurs facteurs.

Premièrement, le financement des élections est géré par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui estime les besoins à 41,8 millions de dollars. À ce jour, il manque près de 20 millions de dollars à financer. Je remercie l'Union européenne, qui s'est engagée à débourser 17 millions de dollars, ainsi que le PNUD et le Gouvernement centrafricain qui ont déboursé chacun 2 millions de dollars. Les préparatifs nécessaires à la bonne conduite des élections, tout en respectant le chronogramme établi par la Cour constitutionnelle, sont entamés mais nécessitent des fonds d'urgence. Aussi ai-je l'intention de poursuivre mes démarches auprès des partenaires de la République centrafricaine pour les sensibiliser sur l'impératif de débloquer des fonds dans les plus brefs délais. J'ai également le plaisir d'annoncer que le Royaume du Maroc a l'intention de contribuer au financement de ces élections, comme ce fut le cas en 2015. Le montant de sa contribution sera annoncé incessamment.

Deuxièmement, lors de mes différents entretiens, j'ai insisté sur l'importance d'élections inclusives, encourageant le Gouvernement à assurer la participation des déplacés internes et des réfugiés. Cet appel a été bien reçu par tous mes interlocuteurs, sans exception, qui se sont engagés à cet égard. Le souci d'inclusivité concerne également les femmes et les jeunes, qui ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'importance de ce processus. Cela se traduit par un faible taux d'enregistrement pour cette frange de la population, d'où l'importance des efforts de mobilisation.

Troisièmement, la MINUSCA a finalisé un plan de sécurité pour les élections, qui a été soumis aux autorités nationales. Au-delà des élections, la période postélectorale sera cruciale. Celle-ci devra également être suivie de près pour consolider les acquis obtenus.

Mon deuxième volet porte sur la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. L'application de l'Accord avance de manière résolue, malgré l'ampleur des dispositions encore en attente de mise en œuvre. En effet, l'ensemble des parties prenantes sont conscientes qu'il n'y a pas d'alternative à l'Accord. Comme cela a été déjà souligné par le Représentant spécial du Secrétaire général, des lois importantes prévues par l'Accord comme celles relatives aux partis politiques, à la décentralisation et au statut des anciens chefs d'État sont finalisées et seront adoptées incessamment. La politique sectorielle de la justice pour la période 2020-2024 a également été adoptée.

La polarisation ethnique croissante, notamment entre les groupes armés, attisée par le recours à une rhétorique haineuse diffusée à travers les réseaux sociaux, la radio et la presse écrite, est devenue un facteur inquiétant de l'instabilité de la situation sécuritaire. Consciente de cette problématique, la MINUSCA travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement pour désamorcer ce que je pourrais appeler cette bombe à retardement et appelle à l'apaisement et au respect scrupuleux de l'accord de paix. Pour ma part, en tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, j'ai soulevé cette question avec les plus hautes autorités de l'État, qui m'ont fait part de leur assurance à cet égard.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier à la société civile centrafricaine, en particulier les représentants des jeunes et des femmes. Leur soif de paix et leur engagement méritent d'être soulignés. Il en va de même pour le Forum des femmes parlementaires. J'ai été très ému par le courage de ces femmes élues, prêtes à prendre tous les risques, en raison des nombreux barrages des groupes armés, pour s'acquitter de leurs mandats. J'ai été encore plus ému par une des parlementaires, qui m'a assuré qu'elle était prête à se rendre à moto dans sa circonscription, bravant tous les dangers, à plus de 600 kilomètres de Bangui, afin de sensibiliser la population à l'importance de la participation aux prochaines élections.

Mon troisième volet concerne le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Des

avancées significatives, comme cela a été souligné ce matin, ont été réalisées durant l'année écoulée, avec un soutien renforcé de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Union européenne, mais également de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires bilatéraux de la République centrafricaine.

Nous nous sommes penchés plus particulièrement sur l'aspect état de droit, compte tenu de l'importance que revêt cette question pour la population. À cet égard, nous tenons à saluer le verdict de la Cour d'appel de Bangui qui a condamné les miliciens de Bangassou pour leurs exactions à l'encontre des populations civiles et plus particulièrement des Casques bleus des Nations Unies. Deux des leaders ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Ce verdict démontre les progrès obtenus dans le renforcement de l'ensemble de la chaîne pénale en République centrafricaine.

Pour sa part, la Cour pénale spéciale poursuit ses enquêtes, avec pour objectif d'entamer les premiers procès début 2021, mais fait face également à des difficultés en termes de recrutement et de financement. Ces avancées doivent nous encourager à maintenir notre soutien politique, financier et institutionnel à la Cour pénale spéciale ainsi qu'au système judiciaire dans son ensemble. À ce sujet, la loi créant la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a également été finalisée. Il faudrait s'assurer qu'elle ne permette pas l'impunité pour les graves violations des droits de l'homme.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer le travail exemplaire du Fonds pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. À l'occasion de mes différentes visites, j'ai pu constater *de visu* l'impact positif des projets financés par le Fonds en République centrafricaine. Ce qui m'a impressionné lors de cette dernière visite, c'est davantage le caractère catalyseur du Fonds qui ressort clairement en République centrafricaine. En effet, les investissements dans les projets sur la transhumance, le soutien aux unités spéciales mixtes de sécurité, ou encore la participation des jeunes à la vie politique, constituent un facteur d'appel et d'encouragement aux autres bailleurs de fonds, qui ont apporté parfois jusqu'à 100 fois le montant initialement déboursé par le Fonds.

Pour conclure, qu'il me soit permis de partager avec le Conseil de sécurité les observations suivantes.

Premièrement, les prochaines échéances électorales seront un moment historique et une opportunité pour la pérennisation de la paix dans ce pays. Il serait dommage qu'elles ne puissent se tenir dans des conditions satisfaisantes à cause d'un déficit de financement, ce qui risque de compromettre les efforts et sacrifices consentis par les Nations Unies ainsi que les lourds investissements apportés par la communauté internationale jusqu'à présent en République centrafricaine. C'est pourquoi je joins mon appel à celui du Représentant spécial du Secrétaire général, mon frère Mankeur Ndiaye, pour de lancer un appel à tous les pays et partenaires de la République centrafricaine pour qu'ils apportent leur contribution en vue de boucler le budget dans les plus brefs délais possibles.

Deuxièmement, la MINUSCA a besoin du soutien ferme du Conseil de sécurité et de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de la résolution 2499 (2019), afin de pouvoir continuer à sécuriser le pays et à soutenir le Gouvernement aussi bien pour les élections que pour la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Troisièmement, les mécanismes de suivi en place aussi bien pour l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine que pour le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix sont très complexes et exercent une forte pression, une lourde pression sur le Gouvernement, dont les capacités sont limitées. Il serait donc opportun de réfléchir à simplifier les processus de suivi et d'optimiser davantage la coordination des partenaires en amont, afin de soutenir les efforts du Gouvernement de manière plus efficace et plus fluide.

Quatrièmement, le partenariat exemplaire entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale symbolise le potentiel du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine. Il devrait à ce titre être érigé en modèle. Le partenariat avec les organisations financières internationales est également crucial et permettra à terme de concrétiser de nombreux projets structurants.

Enfin, j'aimerais lancer un message d'espoir et un appel à une mobilisation continue en faveur de la République centrafricaine. La communauté internationale a certes fait beaucoup pour ce pays. Bien que les populations ne ressentent pas suffisamment

les dividendes de la paix, les bases d'un retour à la stabilité sont posées, mais à condition de maintenir le soutien actuel. Je suis confiant que le Conseil de sécurité continuera à accorder toute l'attention et tout l'appui politique à ce pays. Le peuple centrafricain, qui a tant souffert, aspire maintenant légitimement à la stabilité, à la paix, au développement et, surtout, à une vie meilleure.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Hilale de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais très sincèrement remercier tous les intervenants qui ont présenté un exposé : le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial de l'Union africaine et le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi l'Ambassadeur du Maroc, qui vient de faire un brillant exposé sur l'intervention de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Niger et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

La séance d'aujourd'hui a lieu quelques semaines seulement après l'adoption le 31 janvier par le Conseil de sécurité de la résolution 2507 (2020) (voir S/PV.8712), renouvelant le régime de sanctions imposées à la République centrafricaine, suivie de la présentation le même jour du rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2019/930), dans le cadre d'une séance d'information du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, que j'ai l'honneur de présider.

Ainsi, la situation en République centrafricaine ne cesse de s'améliorer, et cela transparaît des différents exposés que nous venons de suivre. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement de la célébration, le 6 février, du premier anniversaire de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, ainsi que de tous les progrès réalisés par le Gouvernement dans la mise en œuvre de cet accord, qui a entraîné une diminution de la violence et des violations des droits de l'homme. Nous continuons à encourager le Gouvernement et le peuple centrafricains à mettre pleinement en œuvre l'Accord politique afin de sortir le pays du cycle de conflit.

Nous sommes convaincus que le dialogue entre les Centrafricains est la clef pour mettre fin à la crise, avant tout autre soutien que les pays de la région et la communauté internationale peuvent apporter. Nous nous réjouissons donc que les autorités centrafricaines aient pris des initiatives notables visant à promouvoir la paix et la réconciliation, au niveau tant local que national. La récente finalisation des processus en vue de la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est également louable. Ce mécanisme, une fois créé, aidera, à n'en pas douter, le peuple centrafricain à rendre la justice pour pouvoir maintenir la paix.

Nous prenons note du retour à Bangui des anciens Présidents François Bozizé et Michel Djotodia, et nous espérons que leur présence dans le pays contribuera et donnera une impulsion au processus de réconciliation nationale en cours, en particulier dans la mise en œuvre effective de l'accord de paix. Nous félicitons le Président Touadera d'avoir convoqué une réunion avec ces anciens présidents dans le but de promouvoir la paix et la réconciliation.

Au nom des trois États d'Afrique membres du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je tiens à exprimer notre soutien au Gouvernement dans ses efforts en cours pour rétablir la présence et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Il s'agit principalement du retour effectif des institutions nationales sur l'ensemble du territoire, y compris des forces de défense et de sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés ainsi que de la consolidation de la démocratie.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons souligner l'importance de doter les forces de défense et de sécurité centrafricaines de capacités adéquates pour qu'elles puissent exécuter leur mandat républicain. Il est vital pour le pays de réaliser des progrès significatifs dans le cadre des critères fixés par le Conseil de sécurité en avril 2019, en vue de la levée complète, à terme, de l'embargo sur les armes imposé, comme le souhaitent les autorités centrafricaines.

Nous félicitons le Gouvernement, l'Autorité électorale nationale, la MINUSCA et les donateurs d'avoir commencé à préparer les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021, afin de consolider la paix et la démocratie dans ce pays. Nous appelons la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire au Gouvernement pour assurer

la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais constitutionnels.

Nous saluons également l'engagement actif et continu de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en leur qualité de garants de l'Accord politique, afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'Accord par toutes les parties.

Nous réaffirmons notre soutien au rôle de premier plan que joue la MINUSCA dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, principalement par la mise en œuvre de l'accord de paix. L'importance de ce rôle a été réitérée conjointement par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'ONU dans le communiqué conjoint publié le 6 février dernier, à l'occasion de la commémoration du premier anniversaire de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. À cette occasion, les trois organisations ont rappelé la nécessité d'un dialogue entre tous les acteurs concernés, en insistant notamment sur les points suivants : la cessation de toutes les attaques contre les civils, le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires; et la mise en place d'un cadre judiciaire permettant de poursuivre tous les auteurs de violations de l'Accord politique et des droits de l'homme, ainsi que d'actes criminels.

À cet égard, nous appelons les groupes armés à faire preuve de retenue et à utiliser les mécanismes de règlement des différends prévus par l'Accord politique pour résoudre leurs désaccords. Nous demandons instamment aux groupes armés non signataires de s'engager dans l'ensemble des processus politiques, en particulier en ce qui concerne la cessation des hostilités et de tous les actes de violence et d'intimidation sur l'ensemble du territoire national. Dans le même temps, nous nous félicitons des progrès accomplis dans le domaine des poursuites des personnes impliquées dans l'assassinat de civils et de soldats de la paix, afin qu'elles rendent compte de leurs actes devant les tribunaux.

Pour conclure, les trois pays d'Afrique membres du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines, conformément à l'approche de l'Union africaine, continueront à soutenir les aspirations du Gouvernement et du peuple centrafricains à parvenir à la paix et à la stabilité et à asseoir les bases d'un développement durables pour ce pays.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.